



Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion

4^e rencontre annuelle





L'accès aux droits, préalable indispensable de la lutte contre l'exclusion

L'amélioration de l'accès aux droits constitue la clé de voûte du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Les 6 engagements du Pacte visant à garantir l'accès aux droits de tous, en favorisant les démarches d'« aller-vers », ont été mises en œuvre. Les actions se poursuivent et se développent pour bénéficier au plus grand nombre.



25 000

rendez-vous des droits organisés depuis 2015 par la Caisse d'allocations familiales (CAF) afin de repérer les publics vulnérables et de les informer de leurs droits



500 000

personnes ont pu, entre 2015 et 2018, accéder à leurs droits en matière de santé dans le cadre du Plan local d'accompagnement du non recours (PLANIR) de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)



790 000

personnes ont bénéficié entre 2015 et 2018 d'aides facultatives versées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) pour un montant de 750 millions d'euros

Exemples de réalisations :



Le réseau d'inclusion numérique : le numérique à la portée de tous

Pour que la transformation numérique de notre société ne constitue pas un facteur d'exclusion supplémentaire, la Ville de Paris et ses partenaires ont développé un réseau de près de 300 structures de proximité afin que tous les Parisien-ne-s aient accès aux outils numériques et à un usage autonome de ces outils. Les agents des services publics ont été formés à l'accompagnement aux démarches administratives et des espaces numériques d'accès aux droits ont ouvert dans les centres d'action sociale d'arrondissement.

La réforme des services sociaux pour simplifier le parcours des usagers

Lancée au printemps 2015, la réforme Nouveau Paris Solidaire a permis de regrouper sous l'égide du CASVP les services sociaux de proximité de la Ville de Paris au plus près des Parisien-ne-s dans chaque arrondissement dans des locaux mieux identifiés afin de mieux accueillir les personnes en difficulté sociale, de faciliter leur accès aux droits et leur suivi et de les orienter vers des services plus spécialisés. Le regroupement des locaux a été réalisé (exemple du 12e arrondissement) ou est en cours dans tous les arrondissements où ce n'était pas le cas. Le territorialisation de l'action sociale a été poursuivie par la création des Directions Sociales de Territoires au sein de la DASES, pour une meilleure coordination des actions à l'échelle locale.



Ma Mairie Mobile, les services sociaux à la rencontre des Parisien-ne-s

Un bus des services publics parisiens déploie des permanences de travailleurs sociaux et d'agents administratifs pour faciliter les démarches de Parisien-ne-s qui ne se déplacent pas vers les services sociaux en allant directement à leur rencontre. Lancé en 2016, le dispositif a permis de recevoir à ce jour 8 500 usagers.

Prévenir pour éviter que des personnes ne se retrouvent à la rue

La prévention passe avant tout par le repérage des personnes et des familles rencontrant des difficultés avant que celles-ci ne se cumulent : décrochage scolaire, violences familiales, problématique de santé mentale, surendettement, etc. Les 6 actions cadre de prévention mises en œuvre mobilisent de très nombreux acteurs institutionnels, associatifs, bailleurs sociaux, services sociaux de proximité, entreprises, pour repérer les situations à risque et éviter les ruptures de parcours.



659

jeunes de 18 à 25 ans déscolarisés, sans emploi ni formation, ont bénéficié depuis 2016 d'un accompagnement renforcé, flexible et adapté à chaque situation dans le cadre de la Plateforme dynamique insertion professionnelle



1 300

jeunes de l'aide sociale à l'enfance continuent à bénéficier d'un accompagnement par la DASES dans le cadre d'un contrat jeune majeur après leurs 18 ans



120 M€

d'effort financier au titre du Fonds de solidarité pour le logement entre 2015 et 2018 pour permettre le maintien et l'accès au logement des Parisien-ne-s

Exemples de réalisations :

La signature de la charte de prévention des expulsions locatives

Signée en décembre 2017, cette nouvelle charte a pour objectif de mobiliser et coordonner encore davantage les acteurs institutionnels et associatifs de la prévention des expulsions sur le territoire parisien, afin d'agir le plus en amont possible contre le non recours aux droits et aux propositions d'accompagnement. Signée pour 6 ans, elle a déjà permis de constater une baisse de 11 % du nombre d'expulsions entre 2017 et 2018.



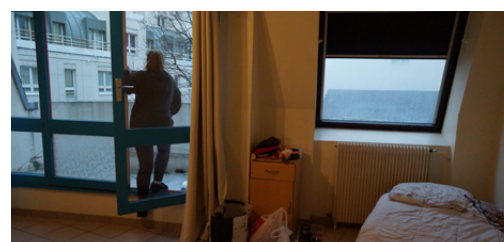
Sarah Lahlou et Gilbert Emaha Pente
L'équipe dédiée du 13^e

La prévention des troubles de voisinage liés aux problématiques de santé mentale

L'expérimentation menée dans les 13^e et 20^e arrondissements par deux équipes pluridisciplinaires (un-e psychiatre, un-e assistant-e social-e et un-e infirmier-e du secteur) depuis 2017, en lien avec les bailleurs sociaux et la DASES, a été étendue en 2019 au 19^e arrondissement. Le dispositif permet une prise en charge, un accompagnement et une orientation des locataires souffrant de troubles du comportement afin de favoriser leur maintien dans le logement.

Le relogement rapide des femmes victimes de violence

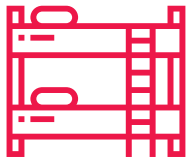
L'État et la Ville de Paris ont mobilisé leur contingent de logement social et l'ajout d'un critère dans la cotation a permis l'attribution de 211 logements à des femmes victimes de violence depuis 2015. La Ville et ses partenaires soutiennent aussi des structures qui mettent à l'abri et accompagnent des femmes victimes de violences conjugales et familiales.





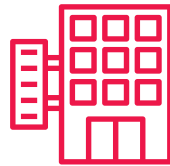
Intervenir pour apporter des solutions aux situations de rue

La situation de personnes dormant à la rue est la manifestation la plus visible et la plus insupportable de la grande pauvreté. La Nuit de la Solidarité 2019 a montré que plus de 3 600 personnes dormaient à la rue en période de grand froid alors que plus de 24 000 places d'hébergement étaient ouvertes. La question de l'urgence sociale est permanente et s'aborde dans le cadre d'une coordination État-Ville-Associations afin de répondre aux besoins fondamentaux. Une coordination alimentaire a été mise en place avec tous les acteurs de terrain. Paris met à la disposition de l'État tous les locaux disponibles de son domaine intercalaire afin de les transformer en centres d'hébergement d'urgence ou en haltes de nuit gérés par les associations. La coordination des interventions de terrain a été renforcée par la mise en place d'équipes pluridisciplinaires aptes à répondre aux besoins spécifiques de personnes en situation de rue.



23 000

places d'hébergement à Paris, dont 6 400 ouvertes depuis 2015 dans des bâtiments de la Ville disponibles, dans l'attente de travaux



60

accueils de jour, lieux d'accueil inconditionnel anonyme et gratuit



4,6 M

repas servis et distribués dans 130 points de distribution dont 12 restaurants solidaires du CASVP

Exemples de réalisations :



La coordination des maraudes et le développement de maraudes spécialisées

La coordination des maraudes a été refondée en 2016 par la Ville et l'État sous l'égide du Samu Social, dans le but de mieux articuler l'action des différentes maraudes, quadriller tout le territoire parisien et mettre fin aux zones blanches qui échappaient à leur intervention. Parallèlement des maraudes spécialisées, notamment une maraude famille portée par l'UASA, ont été développées. Par ailleurs, une maraude portée par l'association Aux Captifs la libération, reposant sur une équipe interdisciplinaire (composée d'un.e travailleur.euse social.e, d'un.e

psychologue et d'un.e infirmière psychiatrique), a débuté en 2016 autour des gares du Nord et de l'Est de Paris, grâce au soutien de la Ville de Paris, de l'État, de l'Agence Régionale de Santé et de la SNCF. En 2018, elle a été étendue aux gares de Lyon, d'Austerlitz et de Montparnasse, grâce à l'intervention d'une autre équipe de maraude interdisciplinaire portée par l'association Charonne.

Un réseau pour femmes en situation de rue

La Nuit de la Solidarité a mis en lumière le nombre important de femmes en situation de rue et a entraîné la création d'un réseau de dispositifs dédiés pour mieux répondre à leurs besoins. 3 haltes ont été créées, qui permettent d'accueillir la nuit près de 115 femmes : au sein de l'Hôtel de Ville, dans la mairie du 5^e arrondissement ainsi qu'à la Cité du Refuge de l'Armée du Salut. Un lieu d'hygiène et de soin a également ouvert dans le bain-douche Charenton.



L'ouverture d'un 2^e Espace Solidarité Insertion Familles

Ouvert en 2016, l'ESI Bonne Nouvelle, situé dans le 2^e arrondissement, accueille des familles en situation d'errance, orientées par les maraudes du secteur, notamment la maraude familles de l'UASA, et leur propose un temps de repos, un espace sanitaire-douche, un espace de jeux pour les enfants. L'accueil anonyme, inconditionnel et gratuit permet aux familles de se reposer physiquement et psychologiquement, d'être écoutées et soutenues dans leurs démarches sociales et d'accès aux droits. Il propose également un accompagnement à la parentalité et s'articule avec le dispositif des Lieux de mises à l'abri (LiMA).



Insérer durablement pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle

L'un des principaux objectifs du Pacte est de veiller à ce que les personnes prises en charge dans les centres d'hébergement ne basculent pas à nouveau dans la précarité. Afin de répondre à ce défi, les programmes d'accès à l'emploi ont été renforcés et des dispositifs développés pour s'adapter aux profils et aux parcours des personnes suivies : Premières heures, Convergence, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, etc.

Cette insertion durable passe également par le maintien ou l'accès au logement des personnes vulnérables. La Ville et l'État ont créé de nouvelles places dans des résidences sociales et pensions de famille, et le dispositif Louez Solidaire a été renforcé.



+ de 900

personnes accompagnées à la reprise progressive d'une activité professionnelle dans le cadre du Dispositif Premières Heures depuis 2015



3 700

jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeune depuis la mise en place de l'expérimentation du dispositif à Paris en 2016



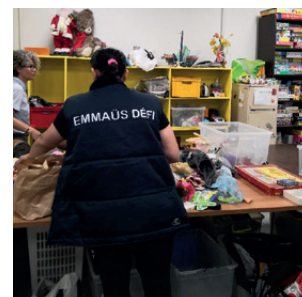
+ de 2 000

logements nouveaux dans des résidences sociales et pensions de famille depuis 2015

Exemples de réalisations :

L'expérimentation Convergence

Expérimentation mise en place par Emmaüs Défi sur le territoire parisien, Convergence a pour objectif d'accompagner les salariés en insertion de façon globale et renforcée sur les différentes problématiques qui freinent leur réinsertion : emploi, logement, santé. Ainsi, 47 % des sorties observées après la mise en œuvre de Convergence constituent des sorties dynamiques et 13 % des personnes sont en contrat à durée indéterminée (CDI). Par ailleurs, 50 % des salarié·e·s sorti·e·s sont dans un logement pérenne. Compte-tenu des excellents résultats de cette expérimentation parisienne, ce dispositif sera déployé sur d'autres territoires dans le cadre du Plan national de lutte contre la pauvreté.



L'accompagnement renforcé des allocataires du RSA

Le territoire est couvert par 7 espaces parisiens pour l'insertion qui reçoivent et instruisent les demandes de RSA des Parisiens et accompagnent des allocataires du RSA. Lors de son rendez-vous d'instruction de demande de RSA, la personne est orientée vers une structure d'accompagnement la plus adaptée à ses besoins ou difficultés (Pôle Emploi, EPI, services sociaux etc.). Au cours de ce même entretien, l'instruction de ses droits à la CMU-C est également réalisée. L'allocataire est ensuite reçu dans un délai de 3 semaines à une réunion d'information collective animée par un travailleur social et un conseiller de Pôle Emploi pour lui préciser ses droits et devoirs et l'accompagner dans un parcours. On observe ainsi une baisse plus importante et plus rapide du nombre de bénéficiaires du RSA à Paris ces dernières années avec 61 205 allocataires du RSA en juin 2019 contre 67 000 fin 2014.

Louez Solidaire pour faciliter l'accès au logement

Le dispositif Louez Solidaire mis en place par la Ville permet à un propriétaire de louer son bien à une association agréée pour y loger une famille aux revenus modestes sans prendre de risque. Développé dans le cadre du Pacte pour favoriser l'accès au logement des familles hébergées à l'hôtel, il a permis d'accueillir près de 3 000 ménages depuis sa création en 2007.



Renforcer la coopération entre acteurs et impliquer les citoyens

La démarche partenariale qui a présidé à l'élaboration du Pacte s'est poursuivie dans sa mise en œuvre et a permis de mobiliser toutes les énergies, notamment celles de Parisien·ne·s.



3 400

bénévoles ont participé au décompte des personnes sans-abri à Paris lors des deux éditions de la Nuit de la Solidarité en février 2018 et février 2019 aux côtés de 700 professionnels



24 M€

ont servi à financer de nombreux projets de lutte contre l'exclusion dans le cadre du budget participatif depuis 2015



28

Conférences sociales de territoire « Parlons social ! » ont été organisées dans les 20 arrondissements pour échanger avec les Parisien·ne·s sur les différentes politiques sociales

Exemples de réalisations :

LA NUIT
de la
SOLIDARITÉ



La Nuit de la Solidarité : mieux connaître pour mieux agir

Organisée pour la première fois en février 2018, la Nuit de la Solidarité permet de disposer d'une photographie du nombre de personnes dormant à la rue une fois toutes les places d'hébergement attribuées par le 115 par un comptage méthodique de toutes les personnes en situation de rue rencontrées au cours d'une nuit à Paris. Ce décompte fournit une base objective pour agir en renforçant les actions qui marchent et en apportant de nouvelles réponses à des besoins identifiés. Les deux premières éditions ont notamment souligné la forte présence de femmes en situation de rue, entraînant la création d'un réseau de lieux d'accueil et d'hébergement dédiés.

Le budget participatif : financer des projets citoyens solidaires

Le budget participatif permet aux Parisien·ne·s de décider de l'utilisation de 5 % du budget d'investissement de la Ville et témoigne de la solidarité des citoyen·ne·s. C'est en effet dans ce cadre qu'ont été financés 10 000 kits d'hygiène distribués aux usager·ère·s des accueils de jour et des bains douches, qu'ont pu émerger des projets comme les abris pour les sans-abri, les bagageries solidaires ou encore les cuisines partagées permettant aux personnes hébergées à l'hôtel de cuisiner. En tout, ce sont 24 millions d'euros qui ont été consacrés au financement de projets solidaires depuis 2015 dans le cadre du budget participatif.



La Fabrique de la Solidarité, lieu ressource pour l'engagement citoyen

Créée pour encourager et accompagner la mobilisation des Parisien·ne·s dans la lutte contre l'exclusion, la Fabrique de la Solidarité est un lieu ressource pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'engager auprès des personnes sans-abri. Des formations et des fiches mission élaborées par les associations proposent de guider les volontaires et de permettre à chacun de s'engager selon ses envies et sa disponibilité. Un «incubateur» de projets solidaires et des ateliers d'idéation contribuent au développement des initiatives citoyennes. Enfin, un café solidaire, des espaces de jeux et de lecture, un programme culturel et des activités en direction de tous les publics favorisent les rencontres entre acteurs et le rayonnement de la solidarité.



LE
PACTE 2015
2020
PARISIEN

Lutte contre la grande exclusion

paris.fr/grande-exclusion